Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 97 (1999)

Heft: 3

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ecole supérieure d'enseignement infirmier, Lausanne

Un nouveau programme sages-femmes dès la rentrée 1999

En Suisse romande, les réorganisations des structures hospitalières et les réorientations des politiques sanitaires conduisent à la fermeture de petits services, au profit de la fusion des maternités. Les sages-femmes sont dès lors confrontées à plusieurs questions et elles ont souvent à réfléchir sur le paysage obstétrical à venir et à prendre des décisions quant à leur projet professionnel: travailler ailleurs et/ou différemment, définir, construire et appliquer un nouveau concept d'accompagnement en maternité, devenir sage-femme libérale, travailler seule ou en association, créer une maison de naissance. Toutes ces questions seront traitées et travaillées dans le cadre d'une nouvelle offre de formation mise sur pied à l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier (ESEI), à Lausanne.

Une nouvelle offre de formation:

L'ESEI a en effet engagé une sage-femme, Anne Burkhalter, dont le mandat consiste à développer et à mettre sur pied six unités de valeur (UV) de 25 heures chacune, spécifiquement destinées aux sages-femmes.

Ce programme permettra d'aborder des thèmes en rapport avec la pratique professionnelle et d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes, par exemple:

- L'identité de la sage-femme hospitalière et libérale, ses spécificités à travers la pratique quotidienne et la LAMal, l'OAMal et l'OPAS: comment définir son identité de sage-femme? Comment faire face aux changements? Quelles réorientations se profilent? Quelles sont les pistes à explorer? Vers quel projet professionnel se diriger?
- Adéquation, qualité et économicité des prestations sont des exigences de la LAMal: comment prouver l'efficience de ses actes? Comment argumenter le bien-fondé de nos actions professionnelles? Comment construire ses propres instruments d'assurance de qualité? Comment évaluer la qualité de nos prestations?
- La sage-femme, intervenante de santé primaire: comment intégrer la promotion et la prévention à son quotidien professionnel? Quels sont les besoins et les attentes de la population que nous touchons? Quels sont les comportements à risque? Comment les modifier? Comment utiliser la richesse de nos compétences au sein de la famille et de son environnement de façon à renforcer notre action de promotion de la santé et de prévention des maladies? Comment créer son réseau de soins?
- Les nouvelles directives de la Croix-Rouge ont été acceptées en juillet 1998: comment utiliser au quotidien un ensemble de compétences? Comment revisiter sa pratique quotidienne à partir de ces directives? A quelles compétences font-elles appel? Quelles compétences développer? Comment transmettre notre expertise et notre savoir?
- Autonome et responsable de ses actes et de ses décisions, la sage-femme travaille seule ou en équipe: comment gérer son travail? Quand et comment intégrer les compétences des différents partenaires d'une équipe interdisciplinaire sans se sentir menacée dans notre autonomie? Comment élaborer un protocole de fonctionnement d'une équipe hospitalière ou d'une maison de naissance, comment introduire une démarche de supervision ou d'intervision dans une équipe institutionnelle ou dans un réseau?
- Dans des situations bio-psychosociales complexes, comment accompagner des femmes, des couples et leur famille en assurant la continuité des soins? Comment jouer son rôle de référente, garante de la cohérence et de la physiologie dans une situation de crise? Comment respecter et intégrer diverses représentations culturelles de la maternité en garantissant la sécurité de ses actes professionnels quotidiens? Comment faire face aux dilemmes lors de choix médicaux ou sociaux?

Photo: Kehren

Anne Burkhalter, sage-femme responsable des nouveaux modules de formation à l'ESEI.

Trois possibilités vous sont offertes:

- vous inscrire à une seule unité
- vous inscrire à l'ensemble des six UV (bloc spécifique sages-femmes)
- vous déterminer pour une formation de cadres (cycle 1) en options gestion, enseignement ou clinique; dans cette formule, vous suivrez six unités tronc commun (TC), six unités spécifiques et les six unités d'approfondissement sages-femmes. Cette formation de deux ans débouche sur un Certificat d'études approfondies décerné par la Croix-Rouge suisse.

Coût: une unité de 4 jours Fr. 500.–

Délais d'inscription: 6 semaines pour les UV prises isolément. Le 30 juin 1999 pour la formation cycle 1.

Pour tout renseignement: Anne Burkhalter, tél. 021 651 25 51 ou Maja Dentan, tél. 021 651 25 59 / 653 17 17.

ESEI, av. de Valmont 30, 1010 Lausanne, fax 021 653 57 87; e-mail: admin@esei.ch

Pilule abortive

La RU 486 arrive en Suisse

L'Office intercantonal des médicaments (OICM) vient en effet d'être saisi d'une demande d'autorisation de mise sur le marché suisse de la Mifegyne (RU 486). Les expertises devraient durer environ six mois, de sorte que cette pilule pourrait être disponible dès le mois d'août prochain.

Contestée pour des raisons éthiques, la RU 486 est utilisée depuis de nombreuses années en France (dix ans déjà), en Grande-Bretagne et en Suède. Elle est habituellement administrée au cours des sept premières semaines de grossesse pour provoquer l'avortement.

Cette nouvelle a été accueillie de manière diverse par les milieux concernés. L'USPDA (Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement) se réjouit et ne doute pas de l'obtention du feu vert de l'OICM. De son côté, le président du parti évangélique trouve qu'il s'agit d'une «tragédie», qui ouvre la porte à la libéralisation de l'avortement en Suisse.

Source: «24 Heures», 5 février 1999 et le «Courrier» de l'USPDA, février 1999.

Prévention du tabagisme

Lieux de santé sans tabac

Depuis le mois d'août 1998, le programme «Lieux de santé sans tabac» est à disposition des hôpitaux et homes suisses. Les restrictions imposées aux fumeurs dans les centres de santé peuvent les inciter à réfléchir sur leur comportement en général. Il peut s'agir alors d'un premier pas avant d'arrêter de fumer. Le programme vise à apporter un soutien plus conséquent à ceux qui décident d'arrêter de fumer, sans surcharger hôpital ou home. Le programme vise à sensibiliser et à informer. S'y ajoute le programme de désintoxication, basé sur une forme de questionnaires ludiques qui correspondent au stade de sevrage de chacun. Une petite exposition développe le sujet sans être moralisatrice. Les trois modules traitent des thèmes ayant trait à la politique en matière de tabagisme et aux conséquences de la consommation de tabac. L'exposition peut être présentée dans les centres de santé. Elle peut être commandée à l'OFSP, moyennant paiement des frais de port.

Renseignements: A. K. Burkhalter, OFSP, Section Alcool et Tabac, 3003 Berne, tél. 031 323 87 73, e-mail: annekaeth.burkhalter@bag.admin.ch

Procréation assistée

Un père, deux mères biologiques

Un bébé devrait bientôt voir le jour en Italie, bébé un peu particulier, puisqu'il a deux mères biologiques... Sa véritable mère est stérile; selon les spécialistes, c'est à cause de la mauvaise qualité de ses ovules, plus précisément de celle de leur cytoplasme. Elle s'est donc vu prélever un ovule, dont on n'a gardé que le noyau, porteur de toute l'information génétique. Puis on a prélevé l'ovule d'une autre femme, dont on a retiré le noyau pour le remplacer par celui de la mère. On y ajoute ensuite la contribution du père, à savoir un spermatozoïde et le tour est joué. Au sens génétique du terme, l'enfant à venir aura réellement deux mères. Car si la mère principale apporte ses chromosomes, la mère donneuse apporte également un peu d'ADN, contenu dans les mitochondries du cytoplasme. De ce matériel génétique, on sait encore fort peu de choses, mais on le soupçonne fortement de jouer un rôle décisif lors des premières divisions de l'œuf.

Source: «Femina», 8 novembre 1998 et «L'Hebdo», 11 février 1999.

Tests de grossesse

Tests en vente libre

Suite à la requête de la Migros (voir «Sage-femme suisse» n° 10/98, p. 23), l'Office intercantonal des médicaments (OICM) a décidé d'autoriser la vente des tests de grossesse dans tous les commerces, et non plus dans les seules pharmacies et drogueries. L'OICM estime ce déclassement possible pour plusieurs raisons: les notices d'emballage sont facilement compréhensibles; le conseil d'un professionnel n'est pas absolument nécessaire; l'utilisation est simple et fiable; et enfin la manipulation du test ne présente aucun danger. La vente libre est prévue pour le printemps si aucun recours ne se présente d'ici-là.

Source: «L'Hebdo», 21 janvier 1999.

Association suisse pour l'alimentation

Nouvelles recommandations nutritionnelles

Nombreux sont les facteurs qui influencent notre comportement alimentaire: nos envies et besoins personnels, notre état de santé, notre environnement social, l'offre du moment, la publicité, etc. Pour nous aider à faire mieux, l'Association suisse pour l'alimentation (ASA) a publié une nouvelle version de ses recommandations nutritionnelles. Elle les a représentées sous la forme d'une pyramide facile à comprendre. Il faut en particulier prévoir des repas pauvres en matières grasses et établir le plan de menus quotidiens en y insérant la consommation de 2 à 3 portions de fruits et 3 à 4 portions de légumes.

La pyramide alimentaire, ainsi que le texte des recommandations, peuvent être obtenus sous la forme d'un poster en couleurs, pour le prix de Fr. 5.– (port inclus) auprès de l'ASA, case postale 8333, 3001 Berne, téléphone 031 382 55 15; e-mail: sve@compuserve.com.

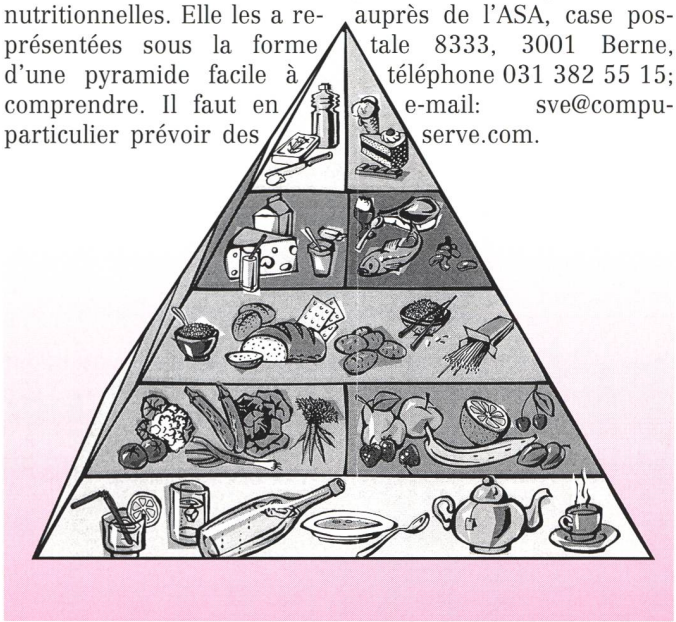

Pilule contraceptive

Pas de bombe à retardement!

Une étude sur la pilule contraceptive réalisée sur une période de vingt-cinq ans en Grande-Bretagne démontre qu'elle n'a pas d'effets néfastes sur la santé des femmes qui ont cessé de la prendre, selon une étude publiée début janvier par le *British Medical Journal*. On sait que la pilule augmente les risques de problèmes cardiaques et de cancers, mais on ignorait encore tout de ses effets sur les femmes qui avaient cessé de la prendre depuis des années. L'étude, réalisée auprès de 46 000 Britanniques, prouve que les femmes qui ont cessé de prendre la pilule depuis plus de dix ans ne sont pas plus menacées que celles qui n'ont jamais adopté cette méthode contraceptive. Deux tiers des femmes examinées ont eu recours à la contraception orale et ont été suivies entre leurs 25 et 50 ans. Au cours de l'enquête, 1599 décès ont été enregistrés: 829 sont mortes d'un cancer, dont 259 d'un cancer du sein, et 380 de problèmes cardiaques. Chez les femmes qui avaient cessé de prendre la pilule, le taux de mortalité était similaire à celui constaté chez celles qui ne l'ont jamais prises.

Source: «L'Hebdo», 21 janvier 1999.